

**CONGRES INTERNATIONAL**

**LE DROIT A L'EDUCATION**

**DES ENFANTS EN RUPTURE SOCIALE OU FAMILIALE**

**(PARIS, 23-25 MAI 2011)**

**CONTRIBUTION**

**DU GROUPE EXPERT SUR**

**LE DROIT A L'EDUCATION**

**DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE**

## **PLAN**

1. Les enfants en situation de rue, un phénomène complexe
2. Impact de la rupture familiale sur le développement intégral de l'enfant en situation de rue
3. Comment accompagner les enfants en situation de rue et favoriser leur résilience ?
4. Perspectives de plaidoyer dans le domaine du droit à l'éducation des enfants en situation de rue

### **1. Les enfants en situation de rue, un phénomène complexe**

Considérant la complexité du phénomène et la diversité des situations qu'il recouvre, le groupe expert reprend à son compte la terminologie « **enfants en situation de rue** », qui désigne aussi bien les enfants vivant de manière occasionnelle ou non dans la rue, avec ou sans leurs familles, que ceux qui y travaillent, et bien d'autres situations similaires.

De ce fait, le groupe recommande d'éviter d'utiliser la désignation « enfants des rues », jugée discriminatoire et stigmatisante pour les enfants.

Au contraire, l'expression « enfants en situation de rue » permet une meilleure appréhension des différentes situations où des enfants, à un moment déterminé de leur existence, se retrouvent dans la rue. De plus, parce qu'elle ne les enferme pas dans une étiquette, mais proclame le caractère transitoire de leur condition, cette expression reconnaît explicitement la capacité de chaque enfant à envisager son propre avenir autrement que dans la rue.

Les circonstances pouvant mener un enfant à se retrouver en situation de rue sont multiples conduisant au constat qu'il existe différentes typologies d'enfants et diverses causes à ce phénomène.

- **Typologies du phénomène**

- enfants seuls vivant dans la rue,
- enfants vivant dans la rue avec leurs familles, voire leurs communautés (ex : Roms),
- enfants travaillant dans la rue, mais ayant un foyer,

- enfants/jeunes, ayant un foyer, mais passant l'essentiel de leurs journées dans la rue,
- enfants passant de lieux d'accueil en lieux d'accueil avec des séjours intermittents dans la rue.

Le groupe relève que le **dénominateur commun** à ces enfants est que pour tous, la **rue fait figure de point de référence**, dans un univers en grande partie dénué de repères et de stabilité. Tous ont également en partage **exclusion et stigmatisation** (et leur lot de dangers) de la part des sociétés dans lesquelles ils se trouvent.

La **typologie proposée** par le groupe suggère néanmoins d'établir une distinction entre :

- les enfants en rupture totale avec la famille,
- les enfants qui travaillent dans la rue mais sont en lien avec leurs familles,
- les enfants qui sont dans la rue avec leur famille.

Cependant, d'autres facteurs importants sont à prendre en compte qui rendent ces situations encore plus difficiles à saisir dans leur ensemble, comme l'âge ou le sexe des enfants. Il apparaît ainsi que les **filles en situation de rue font face à davantage de difficultés que les garçons**, subissant par leur statut de filles et de marginales, une double stigmatisation. Ces blessures supplémentaires seraient peut-être la raison pour laquelle, certains éducateurs, selon leurs dires, ont beaucoup plus de mal à approcher et travailler sereinement avec les filles qu'avec les garçons dans la rue.

Tous les enfants en situation de rue courent le risque d'être victimes de diverses sortes de maltraitances et de dangers :

- physiques : agression (parfois même par leurs pairs, en guise de représailles ou d'« apprentissage de la vie », atteintes sexuelles, maladies ...
- psychologiques et surtout affectifs : indifférence, stigmatisation, abandon ...

- **Causes du phénomène**

Elles sont nombreuses et ne peuvent être toutes appréhendées car chaque situation est unique. Cependant, le groupe a identifié quelques facteurs récurrents qui poussent les enfants à se retrouver dans la rue

A) **Push factors** : facteurs qui poussent et souvent obligent les enfants à se retrouver dans la rue :

- exclusion sociale et/ou familiale,

- pauvreté matérielle et/ou intellectuelle de l'enfant et de son entourage,
  - violence, promiscuité,
  - persistance de pratiques socio-culturelles contraires aux droits de l'enfant → ex : Talibés (Sénégal), enfants dits sorciers (Afrique centrale, notamment en RDC), enfants godobés (République Centrafricaine)...,
  - conflits armés (enfants-soldats),
  - désastres naturels : tremblements de terre, inondations, etc. .
  - rupture des liens familiaux (divorces, abandon),
  - manque d'affection et de dialogue dans les familles,
  - recomposition familiale défavorable à l'enfant,
  - exode rural,
  - démission de l'Etat.
- manque d'infrastructures (écoles, loisirs, foyers d'accueil...) pouvant accueillir les enfants dans le besoin,
- mauvaise qualité de ces infrastructures lorsqu'elles existent.

**B) Pull factors** : facteurs qui rendent la rue attractive à l'enfant :

- recherche de nourriture,
- besoin d'autonomie,
- désir d'indépendance,
- appât du gain facile,
- nécessité de travailler pour subvenir aux besoins de la famille,
- nécessité d'appartenir à un groupe social qui compense le manque d'affection dont souffre l'enfant,
- besoin de sociabilité de l'enfant (liens d'amitié).

Le groupe expert a également évoqué la question de la **possession de documents officiels d'identité**. Toutefois, cet aspect pourrait être vu à la fois comme une cause et comme une conséquence à la situation de rue. Le défaut d'enregistrement et de reconnaissance de la personnalité juridique conduit à la privation des droits fondamentaux et, à terme à l'exclusion. Par ailleurs, les enfants en situation de rue sont souvent ignorés des statistiques officielles car ne possédant aucun document d'identité. Même si dans certains pays ce phénomène est également diffus chez les enfants qui vivent en famille, il prend des proportions plus inquiétantes chez les enfants en situation de rue car les autorités publiques ont de la peine à les considérer comme des sujets titulaires de droits y

compris celui à l'identité, pourtant expressément reconnu par l'article 8 de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup>.

## **2. Impact de la rupture familiale sur le développement intégral de l'enfant en situation de rue**

Le groupe expert a relevé que le temps passé dans la rue, notamment pour les enfants qui y vivent, entraîne des conséquences sérieuses sur leur développement, leur représentation de la société et leur vision d'avenir. Voici quelques exemples de *conséquences* récurrentes observées par les membres du groupe expert ou exposées dans le recueil de bonnes pratiques rassemblées par le Bice<sup>2</sup>.

### **Absence de projection dans l'avenir**

Les enfants en situation de rue vivent au présent, sont entièrement pris dans l'instant présent et la lutte pour leur survie. Ils ont du mal à se projeter dans le futur, à concevoir des projets de vie à moyen et long-terme. Leur enfance leur est souvent « volée ». Ils doivent apprendre très tôt à se protéger eux-mêmes ne connaissant plus d'autres manières de vivre.

### **Intériorisation du stigmat**

Rejetés par la société et parfois par leurs proches, les enfants en situation de rue finissent bien souvent par perdre toute estime de soi et reprendre à leur compte tous les critiques et les insultes dont ils sont l'objet, reproduisant les comportements qui prouveraient la véracité de ces préjugés : violence, délinquance, etc.... En outre, ils peuvent être habités par un fort sentiment d'abandon et de rejet. Ce regard sur eux-mêmes les amène fréquemment à développer des codes de communication basés sur la violence.

### **Perte de sa propre histoire**

---

<sup>1</sup> L'article 8 de la CDE dispose que:

« 1. Les États parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.  
2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible. »

<sup>2</sup> Entre juillet et décembre 2010, le Bice a sollicité ses organisations membres et partenaires ainsi que d'autres ONG et institutions qui travaillent sur le terrain de recenser des pratiques significatives autour du droit à l'éducation des enfants en rupture familiale et sociale.

Le passage dans la rue s'accompagnant et/ou étant précédé de nombreuses autres expériences très traumatisantes, les enfants finissent souvent par refouler une partie de leur histoire, perdre contact avec une partie d'eux-mêmes, à ne plus se soucier, ni même, apparemment, à se souvenir de leur propre histoire.

Tout le travail de reconstruction consistera alors à leur apprendre progressivement à se connaître à nouveau, à retrouver la partie cachée d'eux-mêmes, à rencontrer et à exprimer leurs désirs et besoins et à explorer autant que possible leurs souvenirs.

Certaines bonnes pratiques en la matière ont ainsi été partagées au sein du groupe :

→ *Memory Box* (Afrique du Sud)<sup>3</sup>,

→ Histoire des cicatrices : l'enfant reprend contact avec son corps et son histoire, en racontant à une autre personne comment il s'est fait chacune de ses cicatrices.

### **Recherche et approfondissement de la dimension culturelle qu'ils vivent**

Il s'agit d'un des problèmes principaux auxquels sont confrontés les enfants en situation de rue et les adultes qui sont auprès d'eux. ....

De nombreux travailleurs sociaux et des éducateurs ont mis en exergue l'importance cruciale que revêtent divers symboles ou pratiques traditionnels pour les enfants en situation de rue. Il en est ainsi de l'importance du coquillage pour les enfants vivant dans les rues d'Haïti (symbole des premiers esclaves) ou du culte à la *Santa Muerta* au Mexique... Les expériences ont prouvé que les enfants démontrent souvent un grand attachement aux traductions matérielles de ces pratiques.

C'est pour cette raison que le groupe expert recommande que les processus de réintégration de ces enfants prennent pleinement en compte la dimension culturelle, qu'elle soit correctement interprétée et valorisée. La projection vers un possible avenir ne peut se faire sans tenir compte du passé et du vécu actuel de chaque enfant et de l'histoire de sa communauté. Ainsi, il s'est souvent avéré

---

<sup>3</sup> Créé en 2000, le Memory Box Project est un des programmes du Sinomlando Project, un Centre de recherche en histoire orale attaché à l'école de théologie de l'Université du Natal (Afrique du Sud). Le Memory Box Project utilise en les adaptant au contexte du sida les techniques de l'histoire orale. L'objectif du projet est de développer la résilience chez les enfants dont les mères (et les pères quand ils sont en relation avec leurs enfants) souffrent du sida ou en sont morts. Le Memory Box Project adopte une perspective résolument interdisciplinaire. Il s'efforce d'intégrer les méthodes de l'histoire orale, de l'histoire de vie, de la thérapie narrative et de l'écoute des enfants (child counselling). Les intervenants principaux se présentent comme "assistants de mémoire" (memory facilitators), un terme créé pour la circonstance. Pour plus d'informations, consulter le site : [www.hs.unp.ac.za/theology/sinomlando](http://www.hs.unp.ac.za/theology/sinomlando).

fructueux de réutiliser les rites ancestraux (danses en particulier) au moment de réintégrer un enfant dans une communauté. Les rites marquant le passage de l'enfance à l'âge adulte acquièrent également un caractère très précieux pour ces enfants, car la rue enlève encore un fort repère. Le groupe expert appelle vivement les institutions et les acteurs de terrain, surtout les acteurs expatriés, à montrer moins de réticences, à connaître davantage et à prêter attention à ces pratiques traditionnelles en raison de leur impact positif sur les enfants. Concernant les rites de passage de l'enfant à l'âge adulte, il peut s'agir de pratiques autres que traditionnelles, marquant simplement qu'une étape en plus a été franchie. Par exemple, le bénévolat qui apprend aux jeunes, notamment des pays industrialisés, à prendre soin des autres, et non plus à se concentrer uniquement sur eux-mêmes.

Il faut souligner qu'en dépit des nombreuses épreuves par lesquelles ils passent, les enfants en situation de rue semblent globalement témoigner d'une grande volonté de vivre, de se battre. Cependant, il est également à noter qu'un certain nombre parmi ceux qui vivent dans un milieu particulièrement périlleux, où des copains meurent ou disparaissent fréquemment, peuvent développer des comportements très dangereux et, parfois, perdre même l'espoir et l'envie de vivre.

### **3) Comment accompagner les enfants en situation de rue et favoriser leur résilience?**

De l'avis du groupe expert, selon les circonstances, les enfants en situation de rue :

- ne choisissent pas la rue parce qu'ils ne veulent plus étudier et/ou travailler, mais pour échapper à la dégradation affective, économique, morale et de violence de leurs familles,
- ne sont pas toujours complètement abandonnés et ils gardent parfois un lien avec quelques membres de leur famille,
- ne deviennent pas nécessairement de « délinquants » et/ou de consommateurs de drogue, par exemple lorsqu'ils « volent » ou commettent d'autres « infractions », c'est souvent pour se nourrir ou assurer leur survie.

Ces enfants vivent dans un « contexte apparemment informel », mais quand des possibilités d'instruction et d'éducation leur sont offertes et ils les acceptent, le personnel compétent s'accorde à reconnaître qu'ils ont souvent des potentialités considérables du point de vue cognitif et psychosocial ce qui est déjà un premier pas important pour construire un parcours de résilience.

#### **• Les principes fondamentaux pour favoriser la résilience**

Le groupe expert s'est également penché sur l'analyse de modèles de résilience éducative à l'intention des enfants en situation de rue en s'inspirant du Recueil de bonnes pratiques élaboré par le Bice et des leçons tirées des expériences personnelles de chacun de ses membres. Les maîtres-mots de cette réflexion sont:

- accueil,
- profonde compréhension,
- affectivité,
- accompagnement,
- réintégration.

#### **a. Au niveau des enfants**

La priorité pour les enfants en situation de rue est de les aider à retrouver le **sens de l'affection, de la gratuité et de la beauté** de la vie quand les personnes se respectent et s'entraident, notamment à travers les attitudes des éducateurs.

Il s'agit également de leur réapprendre le **sens des responsabilités et des règles de vie en société**, en favorisant leur participation. Il est ainsi déconseillé d'adopter une approche « paternaliste », ou « très autoritaire » ou « victimisante ». Faire de ces enfants des acteurs responsables de leur propre vie en leur donnant le temps nécessaire pour atteindre ce but, est le moyen qui les aidera à retrouver une véritable estime de soi et de la société.

L'enfant doit aussi apprendre à mieux reconnaître et connaître ses propres désirs, les évaluer et découvrir une nouvelle possibilité de rêver et s'exprimer. La pratique de la **musique, du théâtre ou du sport** peut être très utile. Notamment, il a été observé que les enfants apprécient particulièrement les activités impliquant leur participation active et qui les invitent à jouer un rôle, à **se mettre en scène** (notamment le théâtre, les jeux de rôle, etc. ...). En récupérant la dimension ludique, la capacité de jouer de ces enfants, les bienfaits de ces activités sont nombreux : libération de la parole, sortie de soi, augmentation de l'estime de soi, faire des projets pour le futur, etc. ...

Même si cela les rebute par moments, les enfants qui sont en train de sortir de la situation de rue doivent découvrir eux-mêmes de nouvelles règles tout en laissant aussi d'autres personnes leur



apprendre ou réapprendre d'autres principes de vie en commun et de **socialisation**. Cela s'avèrera bénéfique pour leur développement futur.

L'enfant doit également vivre des expériences qui lui permettent de grandir humainement et spirituellement, **d'avoir une vie significative**, de bénéficier d'apprentissages qui transforment sa réalité de manière créative, bien sûr sans la contourner, et que ces nouvelles expériences l'aident à **transformer sa propre situation**, en assumant des règles de vie commune **et en lui apprenant des valeurs humaines**.

## **b. Au niveau des éducateurs**

Un éducateur compétent doit tout d'abord faire preuve d'un profond **sens de l'écoute** et prendre la parole et les attitudes des enfants et des jeunes au sérieux. Cela ne signifie cependant pas qu'il doit constamment les prendre au mot, car certains enfants en situation de rue peuvent également cultiver un sens de la provocation ou bien communiquer de façon maladroite un besoin ou un sentiment caché. Il s'agira alors de lire entre les lignes pour détecter le véritable message que l'enfant tente de transmettre.

Les éducateurs doivent rechercher le bon **équilibre entre la nécessité de gagner la confiance de l'enfant et le danger d'être considéré comme un nouveau « copain »**. Ils se doivent d' « être solidaires tout en étant différents ». Ceci aide beaucoup les enfants, il les forme et les structure solidement et, à longueur de temps, il sera apprécié par eux.

### • **Les modalités de l'accompagnement**

Diverses questions concernant les modalités concrètes d'accompagnement de ces enfants ont été analysées par le groupe expert.

**a. Est-il plus approprié d'aller à la rencontre des enfants dans la rue et y entamer un travail progressif, ou faut-il mettre les enfants en « sûreté » dans un endroit neutre (institution, foyer) les éloignant ainsi des influences de la rue ?**

Chacune de ces deux démarches comporte aussi bien **d'avantages que des inconvénients**, qui doivent faire l'objet de réflexions approfondies en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

De manière générale, la **rue est un espace présentant de nombreux dangers** pour les enfants, et il apparaît souvent urgent de les y arracher pour qu'ils puissent se reconstruire sereinement, pour que chaque étape franchie ne soit pas suivie d'un recul immédiat.

Cependant, **la rue est aussi l'espace de vie** de ces enfants, le lieu où ils ont trouvé un semblant de repère et parfois même une famille. Les y arracher s'apparenterait, alors, à un nouveau déracinement pour l'enfant. De plus, surtout au début, la vie en institutions (lorsqu'elles existent) leur est souvent encore plus difficile à supporter, principalement quand ils sont confrontés à des règles rigides, au changement constant d'éducateurs ou bien en raison des maltraitements dont ils peuvent être victimes et qui ont pour corollaire que beaucoup d'enfants s'enfuient de ces centres pour retourner dans la rue.

Même si l'objectif final reste de sortir les enfants de la rue afin qu'ils aient un cadre de vie plus apte à favoriser leur développement intégral, le succès dépend de **la manière de les accompagner, de ce qu'on est capables de leur offrir ainsi que de l'histoire et du parcours de chaque enfant**. Cela dépend aussi en grande partie du temps que l'enfant a passé dans la rue. D'habitude, un enfant qui vient d'arriver dans la rue accepte plus aisément d'être placé dans un lieu lui permettant de s'éloigner d'un univers qu'il connaît à peine, qui l'attire, mais qui en même temps lui fait peur. Au contraire, pour un enfant ayant passé la majeure partie de sa vie dans la rue, il sera beaucoup plus difficile d'accepter une institution surtout quand celle-ci est très structurée. Dès lors, **les deux démarches - travailler avec l'enfant dans la rue ou en institution - apparaissent davantage complémentaires que contradictoires**.

Par ailleurs, **l'âge de l'enfant** est un facteur déterminant à ne pas négliger. Cette question peut aussi influencer considérablement sur l'approche à adopter en matière d'accompagnement. Les adolescents apparaissent souvent comme une population plus difficile à approcher que les jeunes enfants. Leur accompagnement requiert une compétence expérimentée et spécifique.

De même, tout accompagnement doit prendre en compte le facteur **genre**. En effet, quel que soit leur âge ou leur parcours, la **situation des filles** en situation de rue requiert souvent une attention particulière. Elles ont en effet besoin d'une plus grande protection, notamment pendant la nuit en raison d'un risque bien plus élevé d'exploitation sexuelle que les garçons.

Dans cette optique, la méthode dite du « *Outreach work* », développée par Dynamo International<sup>4</sup> recourt à **l'insertion d'éducateurs dans la rue**, dans l'espace de vie des enfants. Les éducateurs doivent s'y rendre de manière régulière et se montrer disponibles pour tous les enfants. L'objectif est que, progressivement et selon un rythme adapté à chacun d'eux, les enfants soient mis en contact et/ou placés au sein d'institutions, mais également que concomitamment, la rue soit appréhendée comme un espace de prévention. Une telle méthode est de nature à permettre l'identification des situations conduisant l'enfant dans la rue tout en favorisant une prise en charge rapide de ce dernier.

Le groupe expert considère que quelles qu'en soient les modalités, **l'accompagnement d'un enfant ne doit ni être dirigé exclusivement à lui ni conduire à son isolement**. Il apparaît, donc crucial de travailler également au sein de l'environnement proche de l'enfant, avec les membres de son entourage.

#### **b. Que faire quand l'enfant en situation de rue est en conflit avec sa famille et/ou lorsque celle-ci constitue un véritable danger pour l'enfant?**

Nous touchons ici au principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant**<sup>5</sup> au cœur de deux démarches qui pourraient apparaître contradictoires à savoir :

- d'une part, la nécessité de la préservation/restauration du lien familial afin que l'enfant ait un autre point de repère ou de référence que la rue ou le Centre d'accueil où il est placé,
- d'autre part la nécessité de protéger l'enfant contre toute atteinte et contre toute maltraitance.

La première démarche ramène à la possibilité de rencontrer une nouvelle situation familiale favorable chez ses parents, l'un de ses parents, un proche, mais elle présente aussi le risque de voir l'enfant plongé à nouveau dans un univers qui lui est hostile, et qui pourrait même représenter un danger vital pour lui (maltraitance, viols, etc...). La seconde démarche, quant à elle, peut conduire à un véritable isolement et priver l'enfant de repères essentiels pour sa survie et son développement.

S'appuyant sur les bonnes pratiques recueillies par le Bice et tirées des expériences des acteurs pertinents sur le terrain, le groupe expert est arrivé à la conclusion selon laquelle:

---

<sup>4</sup> Voir: Dynamo International, *International Guide on the Methodology of Street Work throughout the World*, Bruxelles, 2008

<sup>5</sup> L'article 3.1 de la CDE dispose : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

- il est important de **se placer en médiateur** lorsqu'on est témoin d'un conflit entre un enfant en situation de rue et sa famille ou bien entre un enfant en train de sortir de la rue et les institutions (publiques ou non) qui l'aident (importance d'un regard profond, critique). L'objectif premier n'est alors pas de réintégrer l'enfant à tout prix dans sa famille ou dans une institution, mais, avant tout, d'entreprendre les démarches explicitées auparavant pour renforcer sa résilience et essayer d'obtenir autant d'informations que possible sur le conflit, en écoutant aussi les proches mis en cause pour trouver une issue qui conviendra le mieux à l'intérêt de l'enfant concerné ;

- pour que l'enfant puisse garder un minimum de lien avec sa famille, il est important de **déterminer avec l'enfant quel est le membre de sa famille, même éloigné, avec qui il se sent le mieux**, et partage des affinités. Lorsque le conflit concerne les parents de l'enfant, la personne désignée pourrait être un grand parent, un membre de la fratrie, un oncle, un voisin. ... Une fois cette personne déterminée, il faut s'atteler à mettre l'enfant en contact avec elle, mais aussi et surtout à travailler avec cette personne et l'accompagner sur le long terme pour que l'accueil réservé à l'enfant soit le plus adapté possible et propice à sa réintégration ou réinsertion sociale.

### **3. Perspectives de plaidoyer dans le domaine du droit à l'éducation des enfants en situation de rue**

#### *Observations générales*

Le plaidoyer en faveur du droit à l'éducation des enfants en situation de rue se doit de souligner l'universalité et l'interdépendance de tous les droits de l'Homme reconnus à l'enfant, afin qu'aucun de leurs droits ne soit écarté. En ce sens, la diversité des cultures ne doit pas apparaître comme une différence et un obstacle, mais comme une richesse.

Il faut, donc, plaider pour une **véritable révolution conceptuelle** dans la manière de considérer les enfants dans les différentes situations de rue car ils **sont et demeurent avant tout des enfants**. Cela comporte également de mieux et davantage relayer les **voix qui se font entendre du terrain**. De ce fait, le plaidoyer auprès des autorités politiques ne doit pas se cantonner au seul niveau international, mais doit aussi se développer aux niveaux régional et national et, par conséquent, **cibler les instruments et mécanismes régionaux existants** en vue de la pleine jouissance du droit à l'éducation des enfants en situation de rue.

### *Recommandations spécifiques au droit à l'éducation des enfants en situation de rue*

Pour garantir l'effectivité du droit à l'éducation des enfants en situation de rue, le groupe expert recommande notamment :

- qu'il soit accordé plus de valeur à la notion **d'apprentissage**<sup>6</sup>. A la différence de la notion d'enseignement, l'apprentissage se déroule tout au long de la vie d'une personne. Il englobe également davantage de réalités et prend en compte **toutes les compétences, de tous ordres, qu'un enfant peut avoir acquises dans la rue**, de manière formelle ou informelle. Il est crucial de considérer sérieusement toutes ces compétences qui devraient être valorisées pendant sa formation ;

- qu'un véritable accompagnement efficace et respectueux des enfants repose sur la **formation préalable et solide des éducateurs de terrain** et des autres acteurs sociaux qui s'occuperont d'eux. Tous doivent être adéquatement préparés aux réalités généralement difficiles de cette mission, et être dotés de moyens adéquats pour y faire face. Il est également nécessaire de leur assurer un bon soutien psychologique (possibilité de se décharger, de partager leurs difficultés) pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Cette responsabilité incombe en premier lieu aux Etats qui se doivent de se doter de travailleurs sociaux qualifiés, mais qui sont également appelés à former et sensibiliser aux droits de l'enfant notamment les parlementaires, les services publics, les forces de sécurité, les agents de police, etc. ;

- que les Etats soutiennent financièrement les centres et institutions publiques et privés, préférablement de petite ou moyenne taille, qui accueillent des enfants en situation de rue afin qu'ils puissent adapter avec une plus grande efficacité leurs stratégies d'intervention et leurs méthodologies. Cela signifie que ces lieux doivent être dotés d'infrastructures appropriées pour le développement des capacités intellectuelles, physiques et sociales des enfants et qui feraient d'eux des citoyens responsables tout en contribuant à ce qu'ils se forment un avenir meilleur ;

- que les Etats se dotent d'un véritable cadre juridique propice à la protection de l'enfance, et à **luttent efficacement contre l'impunité** encore largement garantie à certains auteurs d'atteintes

---

<sup>6</sup> Nous entendons par apprentissage « l'acquisition des connaissances, de la capacité de raisonnement, des savoir-faire et des valeurs utiles. »

[Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous - article IV -Jomtien, Thaïlande, 1990]

graves des droits de l'enfant. En effet, il apparaît que dans beaucoup d'Etats, les violations dont sont victimes les enfants en situation de rue, parfois même au sein d'institutions officielles, ne font que rarement l'objet d'investigations sérieuses, d'une analyse correcte, de sanctions effectives et de mesures de réparation efficaces et adaptées ;

- que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU rédige une observation générale sur « Les droits des enfants vivant et/ou travaillant dans la rue » afin d'approfondir les différentes causes et conséquences de cette question, y compris les aspects se rapportant au droit à l'éducation. Celle-ci devrait également comporter les mesures concrètes à prendre par les Etats pour mettre fin à ce phénomène.

En outre, le groupe appuie pleinement la recommandation contenue dans la résolution 16/12 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui engage les Etats à « assurer la pleine jouissance du droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances et de la non-discrimination, et ce, en rendant l'enseignement primaire obligatoire, accessible et gratuit pour tous les enfants, veiller à ce que tous les enfants aient accès à une éducation de bonne qualité, et généraliser et rendre accessible l'enseignement secondaire pour tous, en particulier en instaurant progressivement la gratuité de l'enseignement et en veillant à l'assiduité scolaire, en particulier des filles et des enfants issus de familles à faibles revenus et des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue, y compris, au besoin, en recourant à des mesures d'incitation en faveur de l'assiduité scolaire dans le cadre des politiques sociales. »<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Voir document: A/HRC/RES/16/12 du 24 mars 2011.

## COMPOSITION DU GROUPE EXPERT

Personne référant : Prof. Cristina Castelli – Faculté de sciences de la formation, Université catholique de Milan

Membres :

- Maria Grazia Caputo – Représentante permanente auprès de l’ONU, IIMA et VIDES International
- Edwin de Boevé – Directeur, Dynamo International
- Ghislain Patrick Lessène – Enseignant-chercheur, Centre d’enseignement et de recherche en action humanitaire (CERAH), Université de Genève - Institut des Hautes Etudes Internationales et Secrétaire général, Vision Internationale d’Entraide
- Carmen Serrano – Déléguée régionale pour l’Amérique latine et les Caraïbes, Bice
- Alessandra Aula – Secrétaire générale adjointe, Bice

Avec le soutien de Fanny Toutou-Mpondo, assistante de la Secrétaire générale adjointe du Bice.